

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 5 décembre, a adopté le règlement suivant :

RCA-77 : Règlement sur les tarifs;

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 3 janvier 2012

M^c Karl Sacha Langlois, LL.L. B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

4217804